

Interventions et discussion sur le point 3

M. Vignon interroge sur la mention de l'unanimité dans le compte rendu de la décision. Il demande si le montant est bien horaire pour le déneigement et propose de le mentionner.

M. le Maire excuse l'erreur de frappe et approuve l'ajout de la précision demandée.

Mme Fouache demande comment sont choisis les agriculteurs. (*déneigement*)

M. le Maire précise qu'ils se « transmettent » de Maire en Maire et qu'ils sont très conscients de leurs obligations (présence le week-end, les jours de fête). Il a été récemment proposé de payer le caoutchouc des lames. M. le Maire précise que ce sera dur de les remplacer lors de leur départ à la retraite. La commune ne possède pas le matériel adéquat pour procéder au déneigement comme cela est effectué actuellement.

M. le Maire remercie les agents techniques qui sont toujours venus déneiger également au volontariat sans astreinte.

Mme Magnea demande si beaucoup d'écoles sollicitent la salle hors sac.

M. le Maire confirme que l'espace est utilisé pour les sorties au Paradis du chocolat ou au parc Allivet et avait été créé en lien avec le Paradis du chocolat.

Mme Fouache dit que le réfrigérateur de la salle Aile Nord est de taille domestique malgré la capacité de la salle. Y-a-t-il un projet d'équipement plus professionnel ?

M. le Maire précise que les anciens réfrigérateurs étaient bruyants, vétustes et ne répondaient pas aux normes d'hygiène. Le choix a été fait d'un grand réfrigérateur avec possibilité d'ajout d'un deuxième en cas de besoin. Compromis permettant une solution moins coûteuse que le remplacement complet de la partie réfrigérante avec le compresseur qui nécessite de tout refaire.

Mme Fouache a l'impression que l'augmentation du prix est importante.

M. le Maire précise que le coût pour la commune est important pour sa gestion, gardien, nettoyage, entretien des abords, frais de chauffage.

Mme Fouache est surprise du peu d'équipements présents surtout pour une utilisation récurrente avec de la restauration par rapport aux coûts de la location.